



Volley-Ball

Liège

Vous trouverez ci-dessous une newsletter éditée par le Royal Comité Provincial Liégeois de Volley-Ball

Newsletter n° 1 du 21 décembre 2008

Un nouveau-né au sein du Volley-Ball Liégeois.

La Cellule Communication a la volonté de mieux informer ceux qui souhaitent l'être.

C'est la raison pour laquelle elle a mis sur pied une Newsletter.

Que les choses soient bien claires entre nous, ces nouvelles sont fondées, vérifiées, mais elles n'ont aucun caractère officiel et ne remplacent en rien les textes légaux publiés via les Bulletins Officiels ou autre règlement d'ordre intérieur.

Les premières infos traitent de différents points approuvés ou non lors de l'AG AIF de ce samedi 20 décembre. Il y en a d'autres et les textes officiels seront publiés plus tard, mais en voici un petit résumé :

Les détails et textes officiels seront publiés via le Volley-Fan

- Affiliation
Une demande d'affiliation arrivée pour le jeudi au secrétariat AIF est réexpédiée au destinataire le mardi suivant.
- Désaffiliation tardive
A condition de n'avoir participé à aucune rencontre officielle de la saison sportive en cours, tout affilié pourra obtenir sa désaffiliation tardive en respectant les conditions suivantes :
 - accord des deux clubs
 - motivations jointes
 - demande d'affiliation pour un autre club
 - examen positif par le CA de l'AIF.
- La carte de coach sera obligatoire pour toutes les séries.
Pour les divisions provinciales les plus basses une carte de coach « gratuite » et « sans titre » devra être demandée à l'AIF.

- Formation continue
Dans le cadre de la validité de leur carte les coachs doivent participer chaque année aux séances de formation continue à raison de
 - 6 points pour les niveaux C
 - 10 points pour les niveaux B
 - 15 points pour les niveaux A.Pour chaque formation donnée, le quota de points donnés est annoncé.

- Responsables jeunes
Les clubs qui possèdent une section « jeunes » doivent désigner un « responsable jeunes » porteur au minimum du titre « d'initiateur ADEPS »

- Soigneur
Pour être inscrit comme soigneur sur une feuille de match, il faudra être porteur d'une « carte de soigneur » délivrée par l'AIF.

- La fonction de coach-adjoint ou d'assistant-coach ne peut être remplie que si un coach officiel est inscrit sur la feuille de match. Il doit être porteur d'une carte de coach ou d'une licence pour le club concerné.

- La modification du calcul des frais de déplacement est refusée.

Toute suggestion de votre part est la bienvenue concernant les news suivantes.

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse reprise ci-dessous.

Cellule Communication.